



Newsletter n°30 – 2 mai 2022

Parution : bimensuel

Dans le cadre de l'Observatoire Régional des Transports de Bourgogne Franche-Comté animé par la DREAL et la Région, vous trouverez dans cette Newsletter les informations à retenir en matière de mobilités et de transport avec les documents utiles à retrouver sur les sites de l'Observatoire Régional des Transports, de la DREAL, de la Région ou de la Cellule régionale "France Mobilités".

N'hésitez pas à faire remonter vos observations, à enrichir le contenu en adressant toute information ou tout document que vous jugerez utile, au plan régional comme au plan national. De même, cette newsletter a vocation à circuler et nous comptons sur vous.

Pour tout renseignement ou pour demander à recevoir la newsletter de l'ORT Bourgogne-Franche-Comté, merci de prendre contact avec :

- A la DREAL : Catherine Moncouyoux : tel. 03 39 59 65 09

mail : catherine.moncouyoux@developpement-durable.gouv.fr

- A la Région, contact : Jean-Michel Chaplotte

mail : jeanmichel.chaplotte@bourgognefranche-comte.fr

Vous souhaitez vous abonner au site : Observatoire Régional des Transports (ORT) de Bourgogne-Franche-Comté

Afin de recevoir un courrier électronique à chaque publication d'article, ajout de commentaire, etc... veuillez renseigner le formulaire sur le site de l'ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=abonnement-site>

Un courrier électronique de confirmation vous sera envoyé. Vous devrez visiter l'adresse Web mentionnée dans ce courrier, dans un délai maximal de 24 heures, pour valider votre abonnement.

Aussi, assurez-vous que l'adresse électronique que vous renseignez dans le formulaire est **exacte**.

Ces abonnements portent sur tout le site. Si vous souhaitez vous abonner à une partie du site, il convient de cliquer sur le lien s'abonner dans la première page de la partie en question.



MOBILITES ACTIVES :

- Lancement des challenges mai à vélo à partir du lundi 2 mai 2022

"Mai à Vélo" fait son retour en 2022.

Cet événement festif est porté par le collectif "Mai à Vélo" qui regroupe les associations de promotion de la pratique du vélo, soutenus par le ministère de la transition écologique et le ministère des sports.

Durant le mois de mai 2021, 1580 événements dont 608 challenges furent organisés sur le territoire national, par une multitude d'acteurs (Services de l'Etat, collectivités, entreprises, écoles, associations...).

Randonnées à vélo, ateliers de réparation, conférences et challenge d'activité Géovélo ont offert une vitrine sans précédent à la pratique du vélo, dans une ambiance festive aux quatre coins du territoire.

Inscription : <https://challenge-maiavelo.geovelo.fr/inscription/>

Les classements des kilomètres parcourus à vélo par les agents, durant tout le mois de mai seront régulièrement mis à jour sous <https://challenge-maiavelo.geovelo.fr/classements/>

Guide de lancement : <https://drive.google.com/file/d/108HCPdz4dUYWleMfya2JNrlrggu6KCnx/view>

- Les dispositifs pour favoriser la mobilité active

Cinq dispositifs ont été présentés lors du webinar du 13 avril dernier organisé par le Club des villes et territoires cyclables et marchables (*Quels sont les dispositifs pour financer la mobilité active ?*) afin d'identifier les financements destinés aux mobilités actives et à l'écomobilité scolaire.

Lire la suite : <https://villes-cyclables.org/les-dispositifs-pour-favoriser-la-mobilite-active>

- Saison II pour le label Ville à vélo du Tour de France

Le label Ville à vélo du Tour de France continue de grandir. Apparu en 2021, avec 80 premières communes labellisées, il a séduit cette année 34 collectivités candidates. Ce label s'adresse aux quelque 700 villes et villages qui, en France mais aussi à l'étranger, ont déjà accueilli une étape du Tour de France masculin ou du Tour de France féminin, dont la première édition aura lieu en juillet. Il vise à encourager toutes les initiatives prises par les communes pour promouvoir la bicyclette du quotidien. Le label se décline selon quatre niveaux, symbolisés par de petits vélos jaunes apposés sur les panneaux installés en entrée de commune. Les critères de labellisation prennent en compte la stratégie de développement des infrastructures cyclables, les actions concrètes liées au soutien de la pratique du vélo (apprentissage dans les écoles, campagnes de sensibilisation, randonnées, etc.) ou encore l'aide apportée aux clubs et aux différentes associations parties prenantes du sport cycliste sur leur territoire.

Plus d'informations sur le site Ville à Vélo du Tour de France :

<https://www.letour.fr/fr/la-course/avenir-a-velo/ville-a-velo>

- La définition des voies vertes assouplie par décret

Prévu dans le plan vélo de 2018, un [décret](#) paru le 24 avril modifie le Code de la route dans le but de « lever des freins au développement » de ces aménagements en principe réservés aux modes doux (piétons, vélos, cavaliers...). L'autorité détentrice du pouvoir de police peut désormais y autoriser la circulation de certains véhicules motorisés, « pour accéder aux terrains riverains » et sous réserve de ne pas dépasser les 30 km/h. Sont par exemple concernés les véhicules d'exploitation des gestionnaires du domaine public (VNF, ONF...). Jusqu'à présent, la nécessaire cohabitation de ces usages sur certaines portions empêchait la création de nouvelles voies vertes.

- Jalonnement des réseaux et itinéraires cyclables

L'association Vélo & Territoires vient de publier un guide sur le jalonnement des réseaux et des itinéraires cyclables montrant le rôle essentiel de la signalisation directionnelle pour faciliter l'utilisation de ces derniers.

Retrouver le guide technique sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/jalonnement-des-reseaux-et-itineraires-cyclables-a1028.html>

MOBILITES – TRANSPORTS COLLECTIFS :

- Urban mobility expo : du 07 au 09 juin 2022

Tous les acteurs du transport public et de la mobilité durable se retrouveront à Paris autour d'un salon réunissant près de 250 exposants, français et internationaux, et près de 11 000 participants des filières de la mobilité (constructeurs, billettique, SAIEV, autorités organisatrices...). Au cœur du salon, les participants pourront assister à des conférences en accès libre sur les grands enjeux du secteur : transition énergétique, ouverture à la concurrence, Maas...

Véritable vitrine de l'innovation de la filière, EuMo Expo est le rendez-vous business incontournable pour l'ensemble des acteurs du secteur : constructeurs, opérateurs, élus, start-up, sociétés de service, de billettique, de maintenance...

Informations : <https://www.eumo-expo.com/>

- Une boîte à outils "Mobilité en zones peu denses" du Cerema à destination des AOM

Depuis le 1er juillet 2021, l'ensemble du territoire national est couvert par une autorité organisatrice de la mobilité. Afin de les outiller dans l'exercice de leur compétence "Mobilité", le Cerema publie une série de fiches présentant différents services de mobilité qui peuvent être déployés sur des territoires peu denses et qui bénéficient de retours d'expériences réussis. Ces fiches présentent l'organisation des services de mobilité, en termes de gouvernance et de modalité d'exploitation ainsi que la démarche de montage du projet. Elles précisent notamment le rôle que peut jouer l'AOM dans l'organisation de ces services : organisation en tant que tel du service ou contribution au développement de ce service.

Les fiches sont disponibles sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/une-boite-a-outils-mobilite-en-zones-peu-denses-du-a1022.html>

-Transports : la dépendance à la voiture individuelle s'accroît...

Selon les derniers résultats de l'Observatoire des mobilités partagées et électriques de l'Ifop, la crise sanitaire a encore accéléré l'usage de la voiture qui conforte sa place de premier mode de transport du quotidien.

Voir les résultats de l'Observatoire des mobilités partagées et électriques sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/donnees-r260.html>

- Aides-territoires - La plateforme publique de référence pour trouver des subventions

Webinaires de démonstration : mardi 10 mai à 14h30 et mardi 14 juin à 14h30

Lors de ce webinaire de démonstration, vous apprendrez à :

- renseigner vos projets et leur affecter des aides sur votre compte Aides-territoires ;
- inviter vos collaborateurs dans votre équipe pour mutualiser le travail de recherche d'aides de votre collectivité ;
- gérer vos alertes personnalisées pour rester informé des nouveaux dispositifs d'appui disponibles.

Plus d'informations : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

MOBILITES - ENERGIE :

- Motorisations des véhicules légers neufs Émissions de CO₂ et bonus écologique Mars 2022

Source : service des données et études statistiques (SDES). Lien sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/motorisations-des-vehicules-legers-neufs-emissions-a1018.html>

- Zones à faibles émissions : les modalités du prêt à taux zéro pour financer un véhicule peu polluant publiées

Le [décret fixant les modalités de l'expérimentation du prêt à taux zéro](#) pour financer l'acquisition (y compris le recours à la location de longue durée ou avec option d'achat dans le cadre d'un contrat d'une durée de deux ans minimum) d'un véhicule peu polluant, prévue par l'article 107 de la loi Climat et Résilience, a été publié au Journal officiel du 24 avril. Le décret dispose que ce prêt peut être consenti à certaines personnes physiques (celles dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 14.000 euros) ou morales (les entreprises occupant moins de dix salariés et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan n'excède pas 2 millions d'euros) domiciliées ou justifiant d'une activité professionnelle dans une intercommunalité dont une partie du territoire est située dans une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) et dont les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées de manière régulière au 1^{er} janvier 2023, ou dans une intercommunalité directement limitrophe de celle-ci.

Il est à noter que pour l'heure, il n'y a pas de zones à faible émission mobilité en région Bourgogne-Franche-Comté. La loi Climat et Résilience va accélérer la création de nouvelles ZFE au cours des prochaines années, notamment dans les villes et agglomérations qui enregistrent des dépassements réguliers des seuils de qualité de l'air. D'ici le 31 décembre 2024, l'article 119 de la loi rend obligatoire la création de ZFE pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-et-resilience-en-zfe-m-pret-taux-zero-financer-lacquisition-vehicules-propres-experimente>

TRANSPORTS ROUTIERS :

- La prime au retrofit électrique étendue aux véhicules lourds

Voilà dix mois que le gouvernement avait annoncé qu'il travaillait sur le sujet. Les camions de plus de 3,5 tonnes et les bus et cars de plus de huit places passagers bénéficient désormais de cette aide visant à remplacer les moteurs thermiques par des moteurs électriques, selon un [décret](#) paru le 27 avril. Le montant de la prime est fixé à 40 % du coût de la transformation, dans la limite de 30 000 euros pour les bus et les cars et de 50 000 euros pour les camions. En parallèle, le texte durcit l'une des conditions d'obtention de l'aide au retrofit, du bonus automobile et de la prime à la conversion : la durée de possession minimale avant revente est portée à un an pour tous les véhicules (contre six mois jusqu'ici pour certains d'entre eux, notamment les voitures et les camionnettes). Le décret instaure aussi une obligation d'identification des vélos et de leurs remorques électriques éligibles au bonus vélo.

<https://www.ecologie.gouv.fr/creation-dune-prime-au-retrofit-electrique-vehicules-lourds#:~:text=Le montant de la prime,un autobus ou un autocar.>

- Immatriculations de voitures particulières neuves en mars 2022

Source : service des données et études statistiques (SDES). Lien sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/immatriculations-de-voitures-particulieres-neuves-a1019.html>

- Emploi salarié et marché du travail dans les transports au quatrième trimestre 2021

Source : service des données et études statistiques (SDES). Lien sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/emploi-salarie-et-marche-du-travail-dans-les-a1020.html>

- Activité du transport routier de marchandises au quatrième trimestre 2021

Accéder à la publication statinfo sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/activite-du-transport-routier-de-marchandises-au-a1024.html>

FLUVIAL - LOGISTIQUE :

- Le conseil de coordination interportuaire et logistique Méditerranée Rhône Saône est modifié

Un **décret** publié le 22 avril modifie sa composition et prévoit que la présidence du conseil est assurée par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet coordonnateur de l'axe Rhône-Saône.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES :

- Lettre d'information SNCF "SATISF' ACTIONS N°7 mars - avril 2022"

Retrouver la lettre d'information sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/lettre-d-information-sncf-satisf-actions-no7-mars-a1030.html>

INFRASTRUCTURES ROUTIERES :

- Congrès IDDRIM – Journées Techniques Route, du 10 et 11 mai à Nantes

C'est le lieu de rendez-vous incontournables des acteurs français publics et privés des infrastructures de transport terrestre : collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, fournisseurs de produits et de service, bureaux d'étude, centres de recherche, écoles.

Programme : <https://jtr.univ-gustave-eiffel.fr/programme/>

Inscriptions : <https://jtr.univ-gustave-eiffel.fr/inscriptions/>

Liens également disponibles sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/congres-iddrim-journees-techniques-route-du-10-et-a1021.html>

PUBLICATIONS - INFORMATIONS :

- Poursuite de la hausse de l'activité de transport au quatrième trimestre 2021

Avril 2022 : document édité par le service des données et études statistiques (SDES) sur le site ORT BFC : <http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/poursuite-de-la-hausse-de-l-activite-de-transport-a1029.html>

- L'OTRE Mag n°9 mars - avril 2022

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/l-otre-mag-no9-mars-avril-2022-a1025.html>

- Newsletter AFT - N°35 - Avril 2022

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/newsletter-aft-no35-avril-2022-a1027.html>